



Envoyé en préfecture le 08/01/2021
Reçu en préfecture le 08/01/2021
Affiché le **SLO**
ID : 076-257600833-20201217-2020_057-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

REUNION DU 17 DECEMBRE 2020

Numéro 2020-057

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement des GRANDES VENTES a été convoqué et s'est réuni le 17 décembre 2020 à 19 heures à la Salle des Mariages en Mairie des Grandes Ventes, sous la Présidence de Monsieur Matthieu GILBERT, Président.

Nombre

de Délégués 22

de Présents 16

de votants 17*

Etaient présents : MM. HUCHER, LEVEQUE J, WILKINS, LEVEQUE P, LEMASSON, SAVIGNY, CAPLET, LCAVELIER, BASILE, GILBERT, BOILAY, LAROSE, MEYER, TROUPLIN, LEROY et MME BOURZEIX.

* Monsieur Jean-René CASTILLEUX a remis un pouvoir à Monsieur Stéphane MEYER

Convocation du 10 décembre 2020

Etaient absents excusés : M. CASTILLEUX

Etaient absents non excusés : MM. SANSON, GOURDAIN, BANCE et MMES LEFORESTIER et RENAUX

Monsieur Clément BOILAY a été désigné comme secrétaire de séance.

Madame Chrystelle MARIE (Véolia Eau) assistait également à la réunion.

Objet : Déclaration d'Utilité Publique du Captage de Bures-en-Bray

Vu l'arrêté préfectoral du 11 mars 2020 modifiant l'arrêté préfectoral du 10 mai 1947 modifié, autorisant la création du syndicat d'eau et d'assainissement des Grandes Ventes (intégration de Bures en Bray),

Monsieur Le Président informe qu'il revient au SIAEPA de la Région des Grandes Ventes de reprendre la procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du captage de Bures-en-Bray engagée par la commune de Bures-en-Bray en 2010.

Il informe également qu'une demande de devis a été formulée auprès de SOGETI, prestataire ayant accompagné la commune dans le démarrage de la procédure et de le retenir pour un montant de 13 500 € HT.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Valide la proposition de SOGETI pour un montant de 13 500 € HT,
- Mandate Monsieur Le Président à solliciter les aides les plus hautes auprès du Département et de l'Agence de l'Eau,
- Autorise Monsieur Le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces nécessaires.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits

*Pour copie certifiée conforme
et exécutoire*

Le Président RÉGION
Matthieu GILBERT

Correspondance : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable et d'Assainissement
de la Région des Grandes Ventes

BP 9 * 3 place e l'Hôtel de Ville * 76 950 LES GRANDES VENTES

Tél : 02.35.50.62.90 - Mél : siaepa.lgv@wanadoo.fr

